

## Politique de Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. sur les essais

### Commandes à l'essai et échantillons

Chers clients,

Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. est consciente de l'importance d'effectuer des essais sur ses produits afin qu'ils correspondent très précisément à vos besoins particuliers. Nous désirons donc vous faciliter la tâche lors de ce processus. C'est dans cette perspective que nous avons mis en place une politique simple pour les essais de nos produits.

En voici un résumé:

1. Tous les essais par nos clients doivent être soumis à votre directeur de compte de Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. pour approbation.
2. Le client doit fournir à Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. une copie de son bon de commande.
3. Nous facturerons le carton au client 100 % du prix de vente convenu plus les frais d'expédition.
4. Une fois les essais terminés, des échantillons imprimés doivent être envoyés à l'adresse qui suit, accompagnés du formulaire approprié et d'une copie de la facture d'essais, ainsi qu'un minimum de 12 échantillons imprimés.

**Rayonier A.M. Canada S.E.N.C.**

Département des échantillons  
4 Place Ville-Marie, Bureau 100  
Montréal, Québec H3B 2E7  
Canada

5. À la réception du formulaire portant sur les essais, des échantillons imprimés et de la copie de la facture des essais, la facture originale concernant les essais sera annulée. Une facture révisée sera émise avec les frais de transport à payer.

Dans le cadre de notre programme d'amélioration continue, Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. propose l'assistance d'un de ses représentants techniques pour les essais. Ceci contribue à fournir des commentaires et des informations pertinents sur notre papier.

Nous nous réjouissons de la perspective de travailler avec vous.

Rayonier A.M. Canada S.E.N.C.

**1 800 411-7011**

**[papierkallima.com](http://papierkallima.com)**